



N° de dossier au F. L. W. :

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUSPENSION TEMPORAIRE DES MENSUALITES D'UN CREDIT

Le Fonds du Logement de Wallonie tient à soutenir les ménages rencontrant **des difficultés financières en lien direct avec les conséquences de la crise liée au Coronavirus**. Un report des obligations de paiement des mensualités peut être accordé, sans frais, **aux ménages qui subissent une perte financière** et qui en font la demande.

Public cible : les ménages pouvant justifier d'un préjudice financier lié à l'épidémie, à savoir les salariés subissant une perte d'emploi temporaire ou définitive ou les indépendants subissant une perte importante de revenus à cause de la suppression ou de la diminution de leurs activités.

Type de crédit visé : les crédits hypothécaires et les crédits à la consommation. Cette mesure ne concerne pas les crédits travaux qui n'ont pas encore été intégralement consommés. Les intérêts intercalaires sont par conséquent toujours payables.

Nature et durée de la mesure : cette suspension porte sur le capital et les intérêts et est accordée, pour une durée de 3 mois maximum, tant que le ménage subit les conséquences de la crise, jusqu'au 30 juin 2021 maximum. **Les ménages qui ont déjà bénéficié précédemment de mesures de report ne peuvent toutefois pas totaliser plus de 9 échéances contractuelles reportées.**

Comment faire concrètement ?

1. Complétez soigneusement le présent formulaire et signez-le ;
2. Joignez-y toutes les pièces qui pourront attester de la perte d'emploi ou de la perte de ressources financières. Les personnes salariées doivent également communiquer leur dernière fiche de paie ;
3. Renvoyez le tout :
 - a. Soit par voie électronique à l'adresse suivante : sc@flw.be
 - b. Soit via votre espace personnel sur notre extranet « Mon Prêt »
 - c. Soit par courrier à l'adresse suivante : FLW – rue de Brabant 1 – 6000 Charleroi
4. Nous examinons votre demande sur base d'un dossier complet et une décision vous sera rapidement communiquée

Impacts de la mesure : votre attention est attirée sur le fait que la suspension de l'obligation de payer les mensualités a des impacts :

- au niveau de la couverture d'assurance en cas de décès : le report de paiement des mensualités va créer un décalage entre le capital couvert et le capital à rembourser (maximum 3 mensualités) ; de telle sorte qu'en cas de décès, la prestation d'assurance ne permettra pas de clôturer intégralement le crédit

III. Relevé de vos ressources financières nettes

| Ressources financières (EUR) | Demandeur | | Codemandeur | |
|-------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------|---------------------------|----------------------|
| | Ressources avant la crise | Ressources actuelles | Ressources avant la crise | Ressources actuelles |
| Rémunérations | | | | |
| Primes (prime de fin d'année, pécule de vacances,...) | | | | |
| Allocations de chômage | | | | |
| Indemnités de mutuelle | | | | |
| Pensions | | | | |
| Allocations d'interruption de carrière | | | | |
| Revenus d'indépendant | | | | |
| Revenu d'intégration sociale | | | | |
| Allocations familiales | | | | |
| Pension alimentaire | | | | |
| Revenus locatifs | | | | |
| Autres (rentes,...) | | | | |
| TOTAL | | | | |

IV. Relevé de vos charges financières actuelles

a. Prêt(s), financement(s) et ouvertures de crédit (cartes de crédit) en cours de remboursement

| But du prêt / crédit | Montant (EUR) | Mensualité (EUR) | Date de fin | Identité de la banque/organisme de crédit |
|----------------------|---------------|------------------|-------------|-------------------------------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

b. Autres dettes

| | | | | | |
|--------------------------|----------------------------------|---------|--|--------------|--|
| Etes-vous redevable(s) : | d'une pension alimentaire | Montant | | Bénéficiaire | |
| | d'une autre dette (fiscale, ...) | Montant | | Bénéficiaire | |
| | | Montant | | Bénéficiaire | |

Le(la)(les) soussigné(e)(s) déclare(nt) sur l'honneur que les renseignements fournis ci-avant sont exacts et complets et s'engage(nt) à informer le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie de tout changement qui interviendrait au niveau de leur situation professionnelle et financière.

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Signature du demandeur précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » | Signature du demandeur précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » |
| Date de signature : | Date de signature : |